

2-9

**MISE EN ŒUVRE DES PASSERELLES
CHANGEMENT DE PARCOURS DE FORMATION**

Le dispositif « passerelle » s'inscrit dans les différentes phases d'ajustement des décisions d'orientation et d'affectation. Il prend en compte l'adaptation de l'élève à la formation choisie et nécessite un accompagnement concerté entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil (sous réserve de la décision d'affectation prononcée par l'IA-DASEN).

<p>Références réglementaires</p>	<p>Code de l'éducation Articles L333-2/ D333-18/ D337-58 D331-38 / D331-29/ D. 337-53 à D. 337-94 Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique Bulletin académique n°785 du 2 juillet 2018 relatif au positionnement pour la préparation du baccalauréat professionnel, BTS et MC en formation initiale, continue, ou par la voie de l'apprentissage. Réussir l'entrée au lycée professionnel, circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 -Consolidation de l'orientation Organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel, circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016</p>
<p>Public cible</p>	<p>Tout élève inscrit dans les voies générale, technologique et professionnelle et souhaitant une adaptation de son parcours (article D333-2 code éducation) après période de consolidation ou droit à l'erreur.</p>
<p>Philosophie générale</p>	<p>La passerelle constitue une adaptation des parcours de formation aux besoins des élèves en leur permettant des <u>réorientations plus faciles d'une série à l'autre, voire d'une voie à l'autre, en cours ou en fin d'année.</u></p> <p>Pour l'élève, c'est un outil d'exploration de situations et d'objectifs pédagogiques différents, afin de tester des situations alternatives de formation.</p> <p>La réalisation effective d'une passerelle a lieu à l'issue d'un <u>processus spécifique comprenant des étapes incontournables.</u> Dans tous les cas, <u>la réversibilité du parcours doit être préservée.</u></p>
<p>Parcours passerelle</p>	<p>Parcours pédagogique incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la demande de l'intéressé et de ses représentants légaux, et l'avis de l'établissement d'origine ➤ la réalisation d'un «stage passerelle », période d'immersion significative d'au moins une semaine, sans inscription dans la nouvelle formation ➤ une phase de bilan avec les avis des équipes pédagogiques des établissements d'origine et d'accueil et la décision finale ➤ en cas d'avis positif, un plan de positionnement et d'accompagnement ➤ intégration dans la formation en cours d'année sur place vacante avec décision d'affectation de l'IA-DASEN (article D331-29 du code de l'éducation) ➤ si l'intégration n'a pu avoir lieu pour la présente année scolaire, possibilité de participation au processus d'affectation.

<p>Clefs de réussite</p>	<p style="text-align: center;">➤ Au niveau de l'élève</p> <p>Il est à l'origine de la demande en accord avec ses responsables légaux et est acteur de son parcours.</p> <p style="text-align: center;">➤ Au niveau de l'établissement d'origine</p> <p>L'établissement d'origine conduit une réflexion préalable d'opportunité et de faisabilité impliquant l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il accompagne l'élève dans sa démarche jusqu'à l'aboutissement réussi de sa passerelle.</p> <p style="text-align: center;">➤ Au niveau de l'établissement d'accueil</p> <p>L'établissement d'accueil apporte les compléments d'enseignement indispensables à un changement d'orientation et contribue à la personnalisation du parcours de l'élève. L'équipe d'accueil porte un avis en fin de stage.</p> <p>Le cas échéant, l'établissement aide à l'organisation de la période de formation en milieu professionnel dans le cas d'un accès à la voie professionnelle.</p> <p style="text-align: center;">➤ Rôle des réseaux d'établissements :</p> <p>Le réseau Foquale veille à assurer l'équité de traitement des différentes candidatures. Il centralise l'observation de l'organisation des passerelles. Le suivi académique des passerelles sera réalisé à l'aide d'un tableau de bord transmis par le service académique d'information et d'orientation aux DSDEN.</p> <p>Le réseau Foquale transmet les demandes de changement à l'IA DASEN, qui validera les demandes d'affectation.</p> <p>Lorsque l'affectation et l'inscription ne peuvent être réalisées dans le cours de la présente année scolaire, les élèves toujours volontaires pour effectuer une passerelle participent au processus d'affectation. Dans le cadre d'une commission dont la composition est définie à l'échelle départementale par l'IA DASEN, une bonification est attribuée pour l'accès en première professionnelle à ceux qui ont reçu un avis favorable pour la section demandée à l'issue de leur parcours passerelle.</p>																																																																																							
<p>Calendrier Opérationnel</p>	<p>Les stages passerelles pourront être organisés suite à la période de consolidation/droit à l'erreur, soit après les vacances de la Toussaint.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="11" style="text-align: center;">Calendrier de la démarche « au plus tard »</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>septembre</th> <th>octobre</th> <th>novembre</th> <th>décembre</th> <th>janvier</th> <th>février</th> <th>mars</th> <th>avril</th> <th>mai</th> <th>juin</th> <th>Juillet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 15%;">Elèves</td> <td rowspan="5" style="width: 15%; vertical-align: middle;">Période de consolidation – Droit à l'erreur</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Manifeste sa volonté de changement</td> <td style="text-align: center;">Décision</td> <td style="text-align: center;">Passerelle</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Professeur principal</td> <td colspan="3" rowspan="2" style="text-align: center;">Phase diagnostic</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Accompagnement pédagogique et dossier passerelle</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Suivi plan d'accompagnement pédagogique (passerelle)</td> </tr> <tr> <td>Equipe pédagogique</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Lien entre les acteurs (établissements, entreprise, famille) et prise en charge des procédures d'affectation (dossier passerelle)10.8</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Chef d'établissement</td> <td colspan="4"></td> <td colspan="4"></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Etablissement d'accueil</td> <td colspan="4"></td> <td colspan="4"></td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Accueil et accompagnement de l'équipe pédagogique</td> </tr> </tbody> </table>			Calendrier de la démarche « au plus tard »													septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	Juillet	Elèves	Période de consolidation – Droit à l'erreur				Manifeste sa volonté de changement			Décision	Passerelle					Professeur principal	Phase diagnostic			Accompagnement pédagogique et dossier passerelle				Suivi plan d'accompagnement pédagogique (passerelle)				Equipe pédagogique	Lien entre les acteurs (établissements, entreprise, famille) et prise en charge des procédures d'affectation (dossier passerelle)10.8								Chef d'établissement													Etablissement d'accueil									Accueil et accompagnement de l'équipe pédagogique			
		Calendrier de la démarche « au plus tard »																																																																																						
		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	Juillet																																																																												
Elèves	Période de consolidation – Droit à l'erreur				Manifeste sa volonté de changement			Décision	Passerelle																																																																															
Professeur principal		Phase diagnostic			Accompagnement pédagogique et dossier passerelle				Suivi plan d'accompagnement pédagogique (passerelle)																																																																															
Equipe pédagogique					Lien entre les acteurs (établissements, entreprise, famille) et prise en charge des procédures d'affectation (dossier passerelle)10.8																																																																																			
Chef d'établissement																																																																																								
Etablissement d'accueil										Accueil et accompagnement de l'équipe pédagogique																																																																														